

Aide financière aux employeurs

Votre entreprise souhaite engager une personne au bénéfice d'un permis F ou S ?
Une période de formation au sein de votre entreprise est nécessaire ?

La Confédération et le Canton souhaitent encourager l'emploi durable des migrants au bénéfice d'un permis F ou S au travers de la mise en place du projet pilote Aide financière.

L'EVAM est votre partenaire dans le canton de Vaud pour accéder à cette aide.

Avantages

- **Une participation au salaire**
40% du salaire est reversé à l'employeur pendant 6 mois
- **Un conseil et un soutien**
Un conseiller en emploi EVAM accompagne l'employé et soutient l'employeur
- **Un financement de formation**
Le financement de formations continues est aussi possible

Conditions

Un contrat de travail durable - CDI ou CDD au minimum 12 mois

Un emploi stable – à un taux de 50% au minimum

Un employé formé - plan d'initiation avec objectifs de formation

Comment ça marche ?

Rencontre initiale avec un conseiller en emploi EVAM pour discuter du projet, des conditions d'engagement et des aspects administratifs.

Stage d'évaluation Un stage non rémunéré (1 mois maximum) est en principe organisé, le temps d'établir les documents relatifs aux aides.

Suivi en entreprise Le conseiller en emploi assure un contact régulier et organise une rencontre tous les 2 mois pour faciliter la procédure et assurer la bonne intégration de l'employé.

Salaire Votre employé est rémunéré selon les conditions usuelles de la branche. Son salaire lui est versé suivant la procédure habituelle de l'EVAM. L'aide financière est reversée à l'employeur au plus tard 30 jours après réception de la fiche de salaire et versement du salaire.

Fin de la mesure L'employé poursuit aux conditions définies par le contrat de travail. Un questionnaire en ligne vous permet de donner votre avis sur les Aides Financières.

Conditions spécifiques Un document cadre détaille les conditions spécifiques.

EVAM, Pôle Orientation et Emploi, 021 338 87 27 emploi@evam.ch